

Compte-rendu

RÉUNION D'INFORMATION QUARTIER SAINT-EXUPÉRY

Au club Saint-Exupéry, jeudi 5 janvier 2017 à 20h

Environ 100 participants

En tribune :

- Emilie LEMAIRE, chef de division Tram nord, Direction des Projets d'Investissement, STIF
- Ernst VAN DER WERF, chargé de projet Tram 13 express, STIF
- Karl OLIVE, maire de Poissy
- Patrick MEUNIER, adjoint au maire de Poissy en charge des transports

1. Ouverture de la réunion

Karl Olive, maire de Poissy, accueille les participants et les remercie de leur présence à cette réunion d'information qui a pour objectif de présenter le tracé du tram dans le quartier. Il indique qu'une présentation sera faite par le Syndicat des Transports d'Ile de France (STIF) et qu'un temps sera ensuite consacré aux échanges.

Emilie Lemaire, STIF, indique que cette réunion permet un temps d'échange entre la concertation complémentaire qui s'est déroulée en mars/avril 2016 et l'enquête publique complémentaire qui se déroulera fin 2017.

L'avancée des études, qui ont été réalisées en tenant compte des avis exprimés lors de la concertation complémentaire sera présentée. Il est également rappelé que la réunion porte exclusivement sur le quartier Saint-Exupéry. Par ailleurs, des rendez-vous seront également organisés pour les personnes concernées par des acquisitions foncières, à partir du printemps. Enfin, Emilie Lemaire indique que le projet change de nom et que c'est le nom commercial de la ligne qui sera utilisé : Tram 13 express phase 2. Lors de la concertation complémentaire, le projet se dénommait Tangentielle Ouest phase 2.

2. Présentation

Ernst Van-Der-Werf, chargé de projet des études du Tram 13 express, présente ensuite l'insertion du tram dans le quartier Saint-Exupéry :

- positionnement retenu du côté du quartier Saint Exupéry pour la station Poissy ZAC, pour une bonne intermodalité et une accessibilité garantie aux habitants du quartier ;
- insertion au niveau de la station Poissy ZAC : situation actuelle et situation projetée, principes d'aménagement, bilan des places de stationnement ;
- rue Adrienne Bolland/Clos Saint-Exupéry : principe d'insertion du tramway en pied de talus, situation actuelle et projetée, végétalisation, etc. ; bilan des places de stationnement ;
- rue Adrienne Bolland/Clos Saint-Germain : principes d'insertion ;
- mesure en cours du niveau sonore, anticipation et traitement du bruit ;
- mesures de sécurité ;
- gestion des travaux ;
- les prochaines étapes du tramway.

Le support de présentation est joint à ce compte-rendu.

Un habitant s'interroge sur l'aménagement effectué pour assurer une bonne correspondance entre le Tram 13 et la gare de Poissy RER. Il rappelle qu'actuellement, la place de l'Europe est très circulée et qu'il n'est pas facile pour les piétons de l'emprunter pour rejoindre la gare.

Patrick Meunier explique qu'un projet de réaménagement du pôle de Poissy est en cours. C'est tous les abords de la gare qui seront modifiés pour répondre aux enjeux actuels. Ainsi l'organisation des gares routières sera revue ainsi que le plan de circulation, notamment pour permettre une correspondance optimale entre la gare de Poissy et la station du Tram 13.

Karl Olive, maire de Poissy explique que ces deux projets vont de pair et qu'un travail important de collaboration est mené avec le Département et la Région pour aboutir à une solution adaptée aux Pisciacais. De nombreuses réunions sont organisées, auxquelles les services techniques de la Ville de Poissy participent activement. La concertation sur le pôle de Poissy sera organisée au courant du printemps 2017.

Un habitant du Clos Saint-Germain rappelle qu'en 2014, le bailleur social Efidis, propriétaire des pavillons avait émis le souhait de les vendre. Cette décision est en suspens depuis et maintenant que le tracé est défini, il souhaiterait savoir si les pavillons restants seront toujours vendus.

Efidis explique qu'une solution a été décidée pour les pavillons qui seront conservés dans le Clos Saint-Germain. Une réunion sera organisée le 25 janvier pour qu'Efidis présente cette solution à ses locataires.

Karl Olive, maire de Poissy ajoute qu'Efidis est un partenaire important pour la Ville. En 2014, il fut l'un des premiers bailleurs à instaurer un dialogue avec la Ville concernant les ventes envisagées et les projets immobiliers en lien avec le développement urbain de Poissy. La Ville de Poissy indique qu'elle travaillera de concert avec Efidis pour proposer des solutions de relogement aux locataires des pavillons impactés par le projet.

Un habitant du Clos Saint-Exupéry demande s'il est envisageable d'intégrer une solution de protection sonore vis-à-vis des voies de la SNCF. Dans le cadre du projet de tram, le talus existant permettant une protection anti-bruit sera réduit et il serait donc judicieux de prévoir des mesures permettant de limiter le bruit provenant des voies ferrées.

SNCF Réseau explique que le talus arboré existant offre une protection visuelle mais une faible protection acoustique. En effet, les différentes études montrent qu'un tissu végétal de faible épaisseur ne permet pas d'atténuer le bruit provenant des voies ferrées. La réduction limitée du talus envisagée dans le cadre du projet n'aura pas d'incidence sur le bruit actuellement présent.

Patrick Meunier indique avoir participé à des groupes de travail concernant le bruit ferroviaire dans le cadre du projet EOLE. Une enveloppe financière a été allouée dans le cadre du projet afin de traiter les points noirs de bruit. La Ville de Poissy fera tout son possible pour qu'une partie de ce financement soit consacrée à la création d'une protection sonore dans le quartier Saint-Exupéry. La Ville indique également que les trains les plus bruyants (les transilien à deux niveaux ainsi que les trains normands à deux niveaux) seront remplacés par du matériel neuf ce qui permettra de réduire le bruit ambiant dans le quartier.

Un habitant de la rue Saint-Sébastien se situant à proximité de l'emplacement de la future station Poissy ZAC souhaite savoir comment le prolongement du Boulevard de l'Europe est envisagé et s'interroge sur les flux de circulation qui y seront présents. Il souhaite savoir notamment comment le boulevard va rejoindre le pont de la RD30.

Françoise Carcassès, directrice adjointe des services techniques de la Ville de Poissy, indique que le projet de Boulevard de l'Europe est réalisé en étroite collaboration avec le Département et avec le STIF. Les voies du tram resteront au niveau du sol actuel, à proximité des voies ferrées existantes alors que le Boulevard de l'Europe commencera à s'élever au niveau de la rue du Piquenard pour venir se raccorder à la RD30. Il débouchera en « Y », avec deux branches au niveau de l'Avenue de Pontoise. Du côté du quartier Saint-Exupéry (de l'autre côté de la RD30), les aménagements du Boulevard de l'Europe n'auront aucun impact. Le Boulevard de l'Europe est à une voie dans chaque sens, pour permettre d'accueillir le flux de circulation et de le réduire dans les voiries adjacentes.

Karl Olive, maire de Poissy rappelle que le trafic routier est un enjeu important pour la Ville. Il est primordial aujourd'hui que Poissy ne soit plus une ville de transit pour le trafic routier. En effet, 80% du

trafic sur la Place de l'Europe (Rond-point PSA) provient de véhicules ne faisant que traverser Poissy. Le tram ainsi que la création du Boulevard de l'Europe va permettre de proposer des alternatives.

Un habitant du Clos Saint-Exupéry s'interroge sur l'élévation des voies du tram nécessaire pour rejoindre les voies ferrées dans la forêt de Saint-Germain. Cela avait été présenté lors des réunions de la concertation complémentaire mais n'a pas été évoqué lors de cette réunion.

Le STIF indique qu'effectivement, les voies du tram doivent s'élever pour se raccorder aux voies ferrées. Suite aux avis émis lors de la concertation complémentaire et pour limiter l'impact visuel du tram dans le quartier, il a été décidé de faire s'élever les voies au bout du Clos Saint-Germain, au niveau de la raquette de retournement qui sera créée dans le cadre du projet.

Un habitant du Clos Saint-Exupéry souhaite revenir sur le sujet du bruit dans le quartier. Il ne comprend pas, comme cela a été indiqué dans la présentation, comment l'ambiance sonore du quartier peut ne pas être modifiée avec l'arrivée du tram, puisqu'il y aura des circulations supplémentaires. Il souhaite par ailleurs, avoir la confirmation que le talus existant, diminué en partie, sera tout de même conservé.

Le STIF explique qu'effectivement, le talus sera diminué en largeur, car une partie sera occupée par le tracé du futur tram. Ainsi une partie sera conservée et fera l'objet de replantation. Le STIF explique que le bruit et les études acoustiques sont des sujets complexes. Sur le plan réglementaire, les études sont réalisées à partir de mesures qui sont moyennées sur la journée et qui peuvent donc ne pas refléter la perception individuelle des pics de bruit.

SNCF-Mobilités indique que le matériel qui circulera sur la ligne de tram est un matériel moderne et peu bruyant. Il sera d'ailleurs en circulation fin 2017 sur la ligne Tram 11 express en Seine-Saint-Denis.

Patrick Meunier ajoute que les bruits ne s'ajoutent pas entre eux. Lorsqu'il existe deux bruits concomitants et si l'un est plus fort que l'autre, c'est le bruit le plus fort qui sera perçu. La Ville de Poissy rappelle qu'elle sera très attentive à tous les enjeux acoustiques lié au trafic ferroviaire dans le secteur.

Un habitant du Clos Saint-Exupéry explique avoir, il y a quelques décennies, participé au désherbage du talus arboré pour permettre aux arbres de pousser. Il explique que cela a été très difficile et qu'aujourd'hui il reste peu de terre et il doute qu'il soit possible de replanter des arbres après les travaux du tram.

Le STIF explique que ce qui est présenté aujourd'hui sont des principes d'insertion et que les méthodes utilisées seront adaptées aux différentes situations. Les replantations du talus existant seront étudiées dans les phases ultérieures du projet.

Un habitant du Clos Saint-Exupéry explique que par rapport au bruit, il ne faut pas avoir un discours trop technique. Il faut vivre dans le quartier pour comprendre le bruit ambiant. Pour lui, le projet est l'occasion de faire quelque chose contre le bruit, de le rendre plus acceptable pour les gens.

Le STIF explique que dans le Dossier d'Enquête d'Utilité Publique complémentaire, l'étude acoustique sera présentée dans sa globalité. Par ailleurs, un effort sera fait afin de présenter dans ce dossier des explications claires sur le bruit et les méthodes de calcul.

Karl Olive, maire de Poissy insiste sur le fait que les questions du bruit sont primordiales et qu'elle sera attentive afin d'obtenir des financements pour des solutions de traitement du bruit.

Un membre de l'association AFPI TGO (Association en Faveur du Projet Initial) s'exprime pour demander d'être bien associé à toutes les réunions portant sur le projet. Il souhaite savoir s'il y a des chiffres précis concernant les suppressions et restitutions de places de stationnement. Il s'interroge par ailleurs sur le chiffre de 37 000 population et emplois desservis par le tram 13 passant par Poissy et souhaiterait connaître la provenance de ce chiffre. Enfin, il souhaite savoir si des réunions similaires sont prévues dans d'autres quartiers de Poissy.

Karl Olive, maire de Poissy indique que d'autres réunions seront organisées également dans les autres quartiers de Poissy concernés par le Tram 13.

Le STIF explique que plus de la moitié des places de stationnement supprimées dans le cadre du projet seront restituées. Concernant les restitutions des places de stationnement, un travail précis est à faire avec la Ville de Poissy pour savoir comment utiliser l'espace disponible pour reconstituer des poches de stationnement de manière la plus pertinente possible.

Le STIF explique ensuite, qu'effectivement, le Tram 13 desservira 37 000 habitants et emplois à sa mise en service. Ce chiffre provient des données INSEE disponibles auxquelles ont été ajoutés les différents projets de développement urbain à Poissy.

Un habitant du Clos Saint-Exupéry rappelle que le talus est propriété de l'ASL (Association Syndicale Libre) et qu'une partie du talus sera supprimée pour réaliser le projet. Le talus assure aujourd'hui une protection visuelle et anti-bruit. Il souhaite qu'une compensation soit effectuée dans le cadre du projet pour diminuer le bruit. Même si les normes de bruit ne sont pas dépassées, il demande que soit réalisé un mur anti-bruit.

Patrick Meunier entend cette demande et indique que la Ville de Poissy fera son possible pour trouver des financements pour des mesures de protection acoustique.

Karl Olive remercie une nouvelle fois les participants pour leurs présences et la qualité des échanges.